



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/11/2022

Reçu en préfecture le 13/11/2022

Publié le

SLO

ID : 018-200000933-20221107-2022_11_077-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 25 octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 7 novembre 2022
Délibération n° 2022-11-077

Autorisation à signer les conventions de partenariat CCT et PACT 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Olivier JACQUINOT a donné pouvoir Mme Cécile ABDELLALI,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT et M. Joël COULON.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN.

En tant que porteur institutionnel et coordinateur de la programmation culturelle intercommunale, la Communauté de communes doit conventionner avec chaque partenaire formant le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et le Contrat culturel de territoire (CCT) 2023 pour garantir l'action concertée et la qualité de la programmation culturelle. Ces conventions permettent également d'inscrire chaque partenaire dans le cadre du financement provenant de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Cher.

Pour cela, il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec chaque partenaire inscrit dans la saison 2023.

Considérant l'intérêt de reconduire la dynamique culturelle dans le cadre de la démarche partenariale PACT et CCT, bénéficiant des soutiens financiers de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Cher,

Vu l'avis de la commission culture du 18 octobre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat PACT et CCT avec chaque partenaire inscrit dans le cadre de la saison culturelle 2023.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal VILAIN

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/11/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.